



## PROCÈS VERBAL

de la séance du Conseil d'Établissement extraordinaire du LIFV



LYCÉE INTERNATIONAL  
FRANÇAIS DE VILNIUS

### Ordre du jour :

#### I- Conseil d'Établissement :

- 1- Ré-ouverture du Lycée International français de Vilnius

La Provisseure  
Florence LLOPIS

Service  
Secrétariat

Dossier suivi par  
Silvija Adomaityte  
Mél :  
Assistant-dir@lifv.lt  
Tel. : 852762015

N° et Nature des questions traitées	Nombre de feuilles annexes
II- Conseil établissement	2

La présidence du conseil est assurée par Mme Florence LLOPIS

Provisseure

Le secrétariat de séance est assuré par Michel Dartevelle,  
Directeur du Primaire

La Présidente,

Le Secrétaire,

## PROCÈS VERBAL

de la séance du Conseil extraordinaire d'Etablissement du LIFV

du JEUDI 14 MAI 2020

de 16h00 à 18h30

◆◆◆◆◆◆◆◆

◆◆◆◆◆◆◆◆

### OBJET : INTRODUCTION

La Provisseure accueille les membres de l'assemblée et leur souhaite la bienvenue. Ce conseil d'établissement se tiendra en visio-conférence. Tous les membres sont présents à l'exception de Mr Rokas Maciulis, représentant des parents d'élèves qui est excusé. Le poste diplomatique est représenté par Mme Claire Lignières-Counathe, Ambassadrice de France en Lituanie. Mr Sani, COCAC est aussi présent mais à titre consultatif, sans droit de vote.

Le quorum de 8 étant atteint, le Conseil d'Etablissement peut délibérer. Les membres présents sont au nombre de 13.

Madame la Provisseure ouvre la séance à 16 H 00

Madame la Provisseure donne lecture de l'ordre du jour : La réouverture du LIFV suite à sa fermeture exceptionnelle en raison de la crise sanitaire du Covid19, à partir du 16 mars 2020.

◆◆◆◆◆◆◆◆

L'ordre du jour modifié est approuvé à l'unanimité

◆◆◆◆◆◆◆◆



## PROCES VERBAL

de la séance du Conseil extraordinaire d'Etablissement du LIFV  
du JEUDI 14 MAI 2020  
de 16h00 à 18h30  
◆◆◆◆◆

### OBJET : ETABLISSEMENT

#### Point n-1 de l'ordre du jour Réouverture du LIFV :

Mme La Provisure rappelle que le Lycée International de Vilnius n'est plus accessible au public depuis le lundi 16 mars suite aux recommandations données par le Ministère de la Santé Lituanien. Malgré cela, la continuité pédagogique a pu être assurée par l'enseignement en distanciel mis en place dès le 16 mars pour tous les élèves. Mme Llopis remercie vivement l'ensemble des personnels éducatifs, administratifs et de Direction pour leur engagement dans la gestion de cette crise difficile. C'est grâce à un effort commun de la part de toute la communauté éducative que les élèves ont pu continuer à suivre les cours en distanciel.

Mme la Provisure rappelle ensuite la procédure formelle nécessaire à la réouverture d'un établissement scolaire conventionné :

- 1- Consultation de tous les usagers sur la procédure construite en cohérence avec les préconisations des Ministère de la Santé Lituanien et le Ministère de l'Education Nationale Français
- 2- Avis favorable du conseil d'établissement obtenu par vote
- 3- Obtention d'un avis favorable des autorités compétentes françaises
- 4- Autorisation officielle du Poste diplomatique

Mme La Provisure relit les documents qui ont été envoyés aux membres du conseil d'établissement (Cf pièces jointes) :

- Protocole générale de réouverture
- Annexe 1 : Protocole de réouverture de la maternelle

Mr Dartevelle , Directeur du primaire, présente ensuite le protocole de réouverture de l'Ecole Primaire qui est identique à celui de l'Ecole maternelle.

Mr Furlan, Directeur adjoint au secondaire présente celui de l'enseignement secondaire

Suite à ces diverses présentations, plusieurs points sont abordés :

- **Date de réouverture prévues** le 19 juin pour les classes de maternelle et de CP, 26 juin pour les classes de cycle 2 et 3, et 2 juin pour les classes de lycée et collège. Ces dates ne pourront être officielles qu'une fois l'autorisation officielle accordée. Le courrier envoyé aux parents doit faire état de ce **conditionnel**.

-**La température corporelle des visiteurs**, prise à l'entrée des bâtiments du LIFV, doit être inférieure à 37,3°C pour qu'ils soient autorisés à entrer. Or la température corporelle peut varier en fonction de l'effort réalisé auparavant ou de la chaleur extérieure, par exemple.

Questions : le thermomètre frontal qui est utilisé pour ce contrôle est-il vraiment fiable ? Et, que se passe-t-il si un enfant ou un personnel a une température supérieure d'un dixième à la limite, en raison d'un effort ( trajet en vélo par exemple) ? Comment les autres écoles procèdent-elles ?

Il est proposé de reprendre la température 15 mn après pour un nouveau contrôle

Mme Llopis contactera dès demain la Mairie de Vilnius pour que soit confirmé la température limite et l'utilisation du thermomètre frontal comme outil fiable de ce contrôle.

**Les familles doivent impérativement inscrire leurs enfants en enseignement à distance ou en présentiel.** Cette inscription ne peut être changée d'ici la fin d'année car elle permet de constituer les groupes d'enfants dont la limite ne peut dépasser 10 élèves en maternelle et 15 élèves en primaire et collège-lycée.

**Que se passe-t-il s'il y a plus de demandes de retours en présentiels que de places disponibles ?**

Il est proposé d'augmenter la capacité d'accueil en maternelle jusqu'à 15 élèves si la taille de la salle le



permet (distanciation obligatoire de 1m minimum entre chaque table).

Si malgré cela, il y a plus d'enfants que de places, il sera appliqué les critères suivants :

- 1- Appel à la civilité des parents : qui veut bien rester en distanciel ?
- 2- Priorité aux enfants dont les deux parents travaillent et n'ont pas d'autres moyens de garde (critère de sélection des jardins d'enfants de la Mairie de Vilnius)
- 3- Enfants en voie de décrochage scolaire s'ils restent en enseignement à distance ( signalés par les professeurs). Ce critère sera à négocier avec les membres du conseil de gestion qui préfèrent un tirage à sort. Un consensus sera trouvé pour le bien des élèves et des familles, comme cela a toujours été le cas.

La phase suivante est ajoutée au protocole maternelle « Les enfants seront accueillis par groupes de 10 à 15 élèves maximum, en fonction de l'espace disponible dans les salles de classes »

**-Inquiétude vive des enseignants :** Les professeurs de cycle 1, en particulier, rappellent que les très jeunes enfants ont absolument besoin de contact pour communiquer entre eux et avec la maîtresse. Il sera extrêmement difficile d'empêcher un contact rapproché, en dépit de toutes les précautions prises.

Mme Llopis, approuvé par les membres présents, explique que les enseignants feront au mieux pour tenir leurs élèves éloignés mais qu'il est compréhensible qu'avec de très jeunes enfants, ce ne soit pas toujours possible. Les parents et l'équipe de Direction en sont conscients.

**- Conditions d'accueil des élèves :** Elles seront très différentes de celles prévues avant la fermeture de l'école le 16 mars : les enfants seront par demi-groupe, avec des activités qui ont lieu en alternance avec une maîtresse ou avec une assistante, et sur des demi-journées seulement. Il est important d'alerter les parents sur ces différences avant qu'ils ne fassent leur choix.

La phase suivante est ajoutée au protocole maternelle « Les enfants seront regroupés par niveau de classes ( PS, MS, GS ... ) avec un(e) enseignant(e) de leur niveau qui ne sera pas obligatoirement celle( ou celui) qu'il avait avant le confinement. Les activités seront organisées en alternance avec soit l'enseignant(e) soit avec son assistant mais toujours sous l'autorité de l'enseignant(e). »

Il est également important que les parents préparent leur enfant à ce changement. La phase suivante est ajoutée au protocole maternelle : « Il est important que les parents échangent avec leur enfant sur ces nouvelles conditions d'accueil qui sont différentes de celles de l'école d'avant le confinement »

Mme La proviseure demande aux membres du conseil d'établissement de voter pour ou contre la réouverture du LIFV, en fonction des cycles et des dates d'autorisation :

**Vote pour la réouverture de l'accueil en présentiel des classes de maternelle et CP à partir du 19 mai 2020**

Vote : Contre : 0 Pour : 13 Abstention : 0

ACTE N : 5 2020- 1

**Vote pour la réouverture de l'accueil en présentiel des classes de cycle 2 et cycle 3 à partir du 26 mai 2020**

Vote : Contre : 0 Pour : 13 Abstention : 0

ACTE N : 5 2020- 2

**Vote pour la réouverture de l'accueil en présentiel des classes de collège et lycée à partir du 2 juin 2020**

Vote : Contre : 0 Pour : 13 Abstention : 0

ACTE N : 5 2020- 3

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30